



# Le réseau français de sites protégés assure-t-il bien la quiétude des oiseaux d'eau hivernants ?



© Y. Vilair/ONCFS

**ÉMILIE BARUSSAUD<sup>1</sup>,  
SÉGOLÈNE TRAVICHON<sup>1</sup>,  
JEAN-MARIE BOUTIN<sup>2</sup>,  
PIERRE YÉSOU<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS, Direction des actions territoriales.

<sup>2</sup> ONCFS, CNERA Avifaune migratrice, Nantes.

<sup>3</sup> ONCFS, Délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire.

**P**our évaluer la cohérence géographique du réseau, les principaux secteurs d'hivernage ont été définis d'après les comptages coordonnés par *Wetlands International* à la mi-janvier pour les années 2003 à 2008. Douze secteurs, regroupant chacun des sites de dénombrement géographiquement proches, ont été délimités. Ils accueillent plus de 85 % des limicoles et la même proportion pour les anatidés. Six se situent sur le littoral Manche-

*Environ 2,5 millions d'oiseaux d'eau sont présents en France métropolitaine chaque année à la mi-janvier, dont 900 000 anatidés et 700 000 limicoles. Du littoral atlantique aux lagunes méditerranéennes en passant par les grandes zones humides continentales, un réseau de sites protégés vise à assurer la quiétude des oiseaux d'eau hivernants ainsi que la pérennité des habitats qu'ils fréquentent. Les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS), souvent méconnues, sont les éléments les plus nombreux et les plus anciens de ce réseau. Leur statut réglementaire a été défini en 1934, sur des objectifs qui ont évolué jusqu'à intégrer la dimension « faune sauvage » dans sa globalité en 1991. Le réseau actuel, enrichi par l'apparition des réserves naturelles nationales (RNN) ou encore des arrêtés de protection de biotope (APB), est-il cohérent à l'échelle nationale ? Permet-il vraiment d'assurer la quiétude des différentes espèces sur leurs secteurs d'hivernage et le long des axes de migration ? En 2009, l'ONCFS a mené une étude pour répondre à ces questions. En voici les principales conclusions.*

Atlantique, un sur la côte méditerranéenne et cinq à l'intérieur des terres (**carte 1**). Au sein de ces secteurs, les sites d'importance internationale ont été identifiés (sites accueillant 1 % de la population biogéographique d'au moins une espèce, critère de la Convention de Ramsar sur la conservation des zones humides). Les principaux axes migratoires reliant ces grands secteurs ont également été pris en compte. Les informations fournies par les données *Wetlands International* ont été complétées par une enquête nationale menée en interne auprès des délégations inter-régionales et des services départementaux de l'ONCFS.

### Les réserves de chasse représentent plus de la moitié du réseau

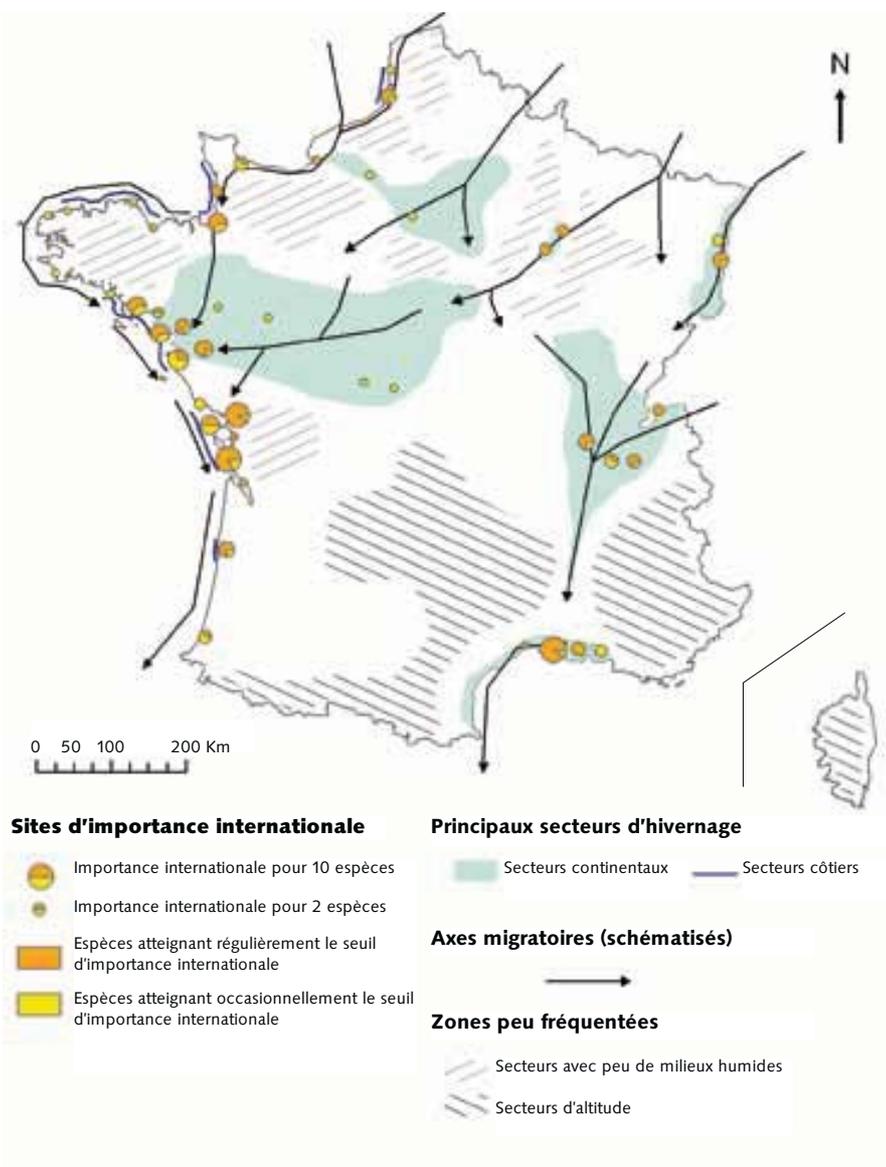
Grâce aux bases cartographiques de l'ONCFS et du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), complétées par l'enquête interne à l'ONCFS, 230 sites bénéficiant d'une mesure réglementaire et accueillant un nombre significatif d'oiseaux d'eau ont été inventoriés. Parmi ces 230 sites se trouvent 130 réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS), 4 réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) et 49 réserves naturelles nationales (RNN). Ce réseau de 230 sites couvre près de 130 000 hectares de milieux humides dont 51 % pour les réserves de Chasse (RCFS + RNCFS) et 39 % pour les RNN (**figure 1**).

Neuf grandes réserves représentent près de la moitié de la surface totale du réseau. Elles correspondent aux sites accueillant les plus forts effectifs et atteignant le seuil d'importance internationale pour plusieurs espèces : RNN de Camargue, du lac de Grand-Lieu, de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron ; RCFS du Rhin, de la baie du Mont-Saint-Michel et de la baie de Bourgneuf ; RNCFS du golfe du Morbihan et du lac du Der. La RNN de Camargue représente à elle seule 10 % de la surface du réseau.

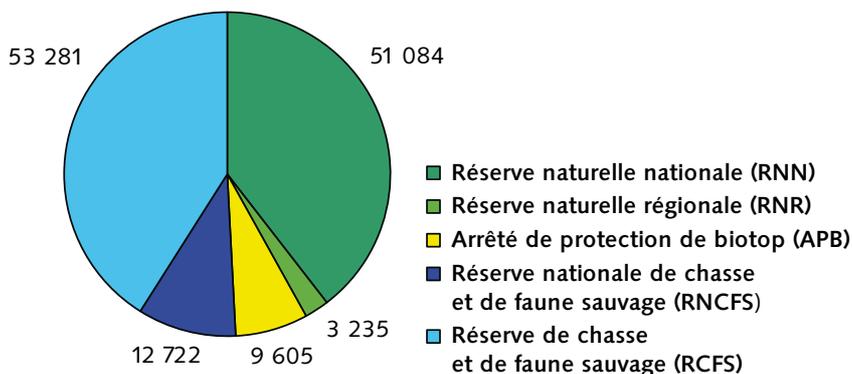
À côté de ces grands sites, la plupart des réserves sont de taille beaucoup plus modeste : 80 % d'entre elles couvrent moins de 500 hectares de milieux humides. Ces réserves, de par leur nombre et leur répartition sur les grands secteurs d'hivernage, assurent une assez bonne cohérence géographique du réseau (**carte 2**).

Cette cohérence n'est toutefois pas parfaite. Ainsi, on relève que la superficie des sites de quiétude est relativement faible sur la plupart des grands ensembles de zones humides continentales.

**Carte 1** Grands secteurs d'hivernage, sites d'importance internationale pour les oiseaux d'eau en France métropolitaine et principaux axes migratoires (d'après les dénombrements à la mi-janvier sur la période 2003-2008).



**Figure 1** Composition du réseau des sites de quiétude par statut réglementaire (les valeurs correspondent aux surfaces en milieux humides, exprimées en hectares).

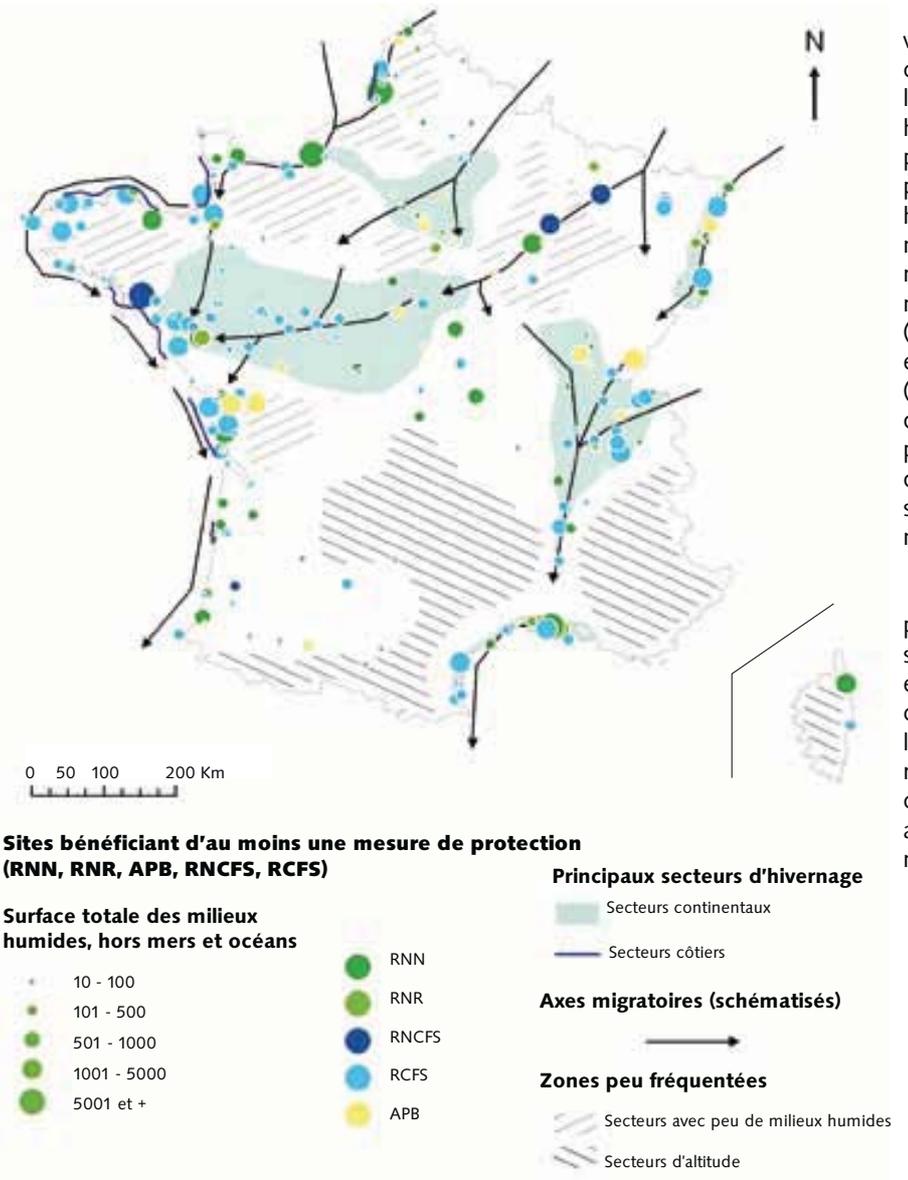


**Carte 2** Réseau national des sites de quiétude, des secteurs d'hivernage et des axes migratoires.

**Un littoral mieux couvert que les zones humides intérieures**

Chaque site a été caractérisé en décrivant l'occupation des sols selon la classification européenne *Corine Land Cover*, laquelle distingue onze types de zones humides potentiellement intéressants pour les anatidés et limicoles. Il est ainsi possible d'établir un bilan national des habitats couverts par le réseau. Ce bilan montre que l'ensemble des habitats littoraux représente près des deux tiers des milieux humides couverts par le réseau (hors mers et océans) ; la zone intertidale est particulièrement bien représentée (*figure 2*). Cette meilleure représentation des habitats côtiers n'est pas surprenante, puisque huit des dix plus grandes réserves du réseau se trouvent sur le littoral (sept sur la façade atlantique et une sur la côte méditerranéenne).

À l'intérieur des terres, les cours d'eau et plans d'eau sont relativement bien représentés. En revanche, les marais intérieurs et les prairies humides sont plus rarement classés en réserves. Ceci est notable dès le littoral : les secteurs maritimes où se reposent de jour les anatidés sont souvent classés, mais pas les zones humides arrière-littorales où ces oiseaux vont s'alimenter de nuit.



Avec ses quelque 6 000 hectares, le lac de Grand-Lieu (44) est le plus grand lac naturel de plaine français en hiver, ainsi que la deuxième réserve après la Camargue en termes de richesse ornithologique.

© A. Caizergues/ONCFS

“ Neuf grandes réserves représentent près de la moitié de la surface totale du réseau. ”



## Une forte pression humaine sur les milieux humides

Les mesures réglementaires en vigueur sur ces sites de quiétude ont des vocations différentes : protéger les oiseaux de la pression cynégétique, ou les protéger de tout type de dérangement et assurer la pérennité des milieux qu'ils fréquentent. L'enquête menée auprès des services décentralisés de l'ONCFS a permis d'identifier les sources de dérangement sur les sites, ainsi que de connaître les modalités de gestion et les tendances d'évolution des milieux humides.

### Les dérangements

Les 230 sites bénéficiant d'une protection réglementaire ont été enquêtés, donnant lieu à 106 retours d'enquête exploitables (soit 46 %). Dans 96 cas, au moins une source de dérangement est indiquée (**tableau 1**). L'absence totale de dérangement est explicitement mentionnée dans seulement 10 retours d'enquête, sur des sites dont l'accès est limité ou interdit.

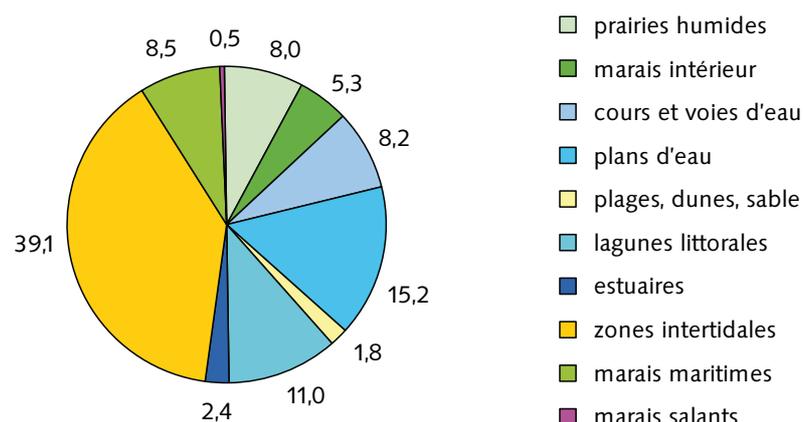
Les retours d'enquête ne permettent d'établir des statistiques significatives que pour les RCFS (60 réponses exploitables). Les sources de dérangement les plus fréquemment citées concernant ces réserves sont, à quasi-égalité, les sports nautiques et la navigation, les activités de pêche et de conchyliculture, et les promeneurs (**tableau 2**).

### L'évolution des habitats

Concernant l'évolution des habitats, la perte partielle du caractère humide du site, du fait de l'accumulation de sédiments ou de la fermeture progressive du milieu (développement de mégaphorbaies, de saulaies, etc.) est un phénomène fréquemment mentionné. Cette situation se rencontre sur l'ensemble du territoire, avec des déclinaisons régionales. Si l'atterrissement et le développement de la végétation correspondent à l'évolution naturelle de nombreux types de zones humides, ces phénomènes sont souvent accélérés par l'artificialisation des bassins versants et les modalités de gestion hydraulique. Des opérations de curage et de fauchage, la restauration du pâturage et la maîtrise des niveaux d'eau sont les mesures les plus fréquemment mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, notons que sur les douze grands secteurs d'hivernage définis à l'échelle métropolitaine, onze sont concernés par une forte augmentation de la densité de population humaine, ce qui

**Figure 2** Composition du réseau des sites de quiétude par type d'habitat (part de la surface humide hors « mers et océans » en %).



**Tableau 1** Sources de dérangement signalées sur les sites de quiétude d'après le retour de l'enquête interne à l'ONCFS.

Sources de dérangement signalées		Nombre de cas	
Chasse	à l'intérieur du périmètre	13	20
	battues sanglier, tirs de destruction	7	
Autres sources de dérangement	pêche, conchyliculture	30	112
	sports nautiques, navigation	32	
	promeneurs	37	
	aviation, ULM	8	
	quads, motos	5	

**Tableau 2** Sources de dérangement signalées dans les RCFS (n = 60) d'après le retour de l'enquête interne à l'ONCFS.

Sources de dérangement signalées	Nombre	%
sports nautiques, navigation	23	38,3
pêche, conchyliculture	22	36,7
promeneurs	21	35
aviation, ULM	3	5
quads, motos	3	5
battues sanglier, tirs de destruction	2	3,3
absence de dérangement	5	8,3

Note : plusieurs sources de dérangement peuvent affecter un même site. La mention d'une source de dérangement ne préjuge ni de sa fréquence, ni de son intensité, ni de son importance spatiale.

s'accompagne d'une plus grande artificialisation des milieux (urbanisation) et d'une fréquentation accrue (activités économiques et de loisirs). Ce phénomène est particulièrement marqué sur la façade atlantique (golfe du Morbihan, estuaire de la Loire, bassin d'Arcachon...), sur la côte méditerranéenne (hors RNN de la Camargue) et dans les vallées des grands fleuves (Rhin, Rhône, Seine...). Seule la région des grands lacs de Champagne échappe actuellement à ce constat (**carte 3**).

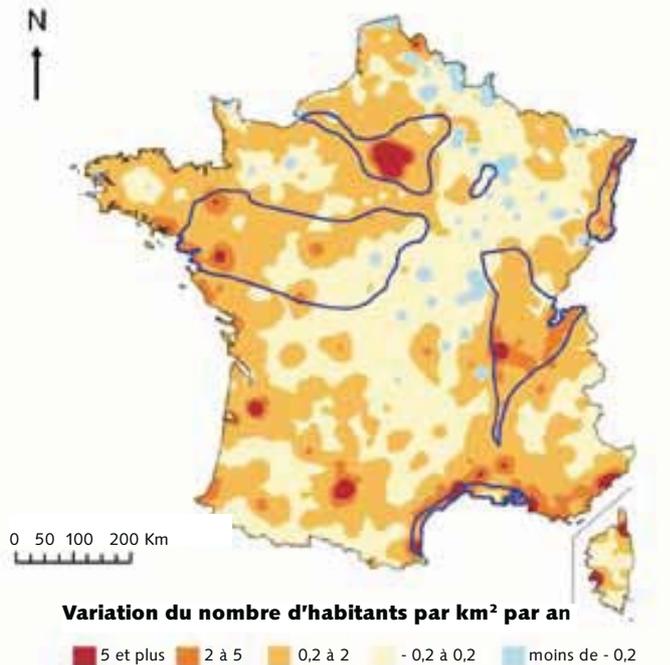
### Des statuts réglementaires qui répondent plus ou moins efficacement à ces pressions

Le réseau des sites de quiétude pour les oiseaux d'eau s'est initialement bâti autour des réserves de chasse, instaurées au début des années 1970 sur le domaine public (maritime surtout, mais également fluvial). Ce statut, qui a pour vocation de soustraire un territoire à l'activité cynégétique, permet de limiter d'autres activités (par exemple l'accès de véhicules au site)

## Carte 3

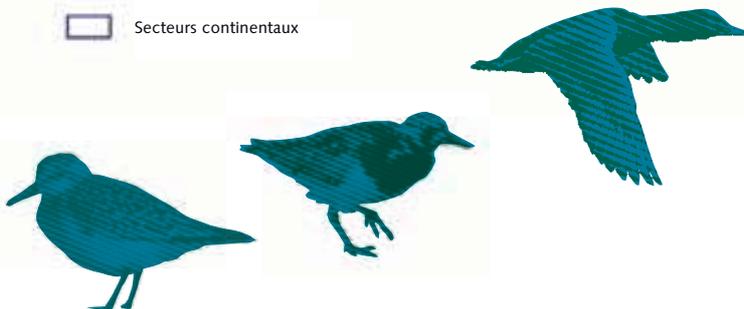
## Évolution de la densité de population humaine entre 1999 et 2006 et secteurs d'hivernage des oiseaux d'eau.

(source Insee pour la variation de densité de population :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1218&page=graph#carte3](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1218&page=graph#carte3))

## Secteurs d'hivernage des oiseaux d'eau (anatidés et limicoles)

- Secteurs côtiers
- Secteurs continentaux



## Vue aérienne des aménagements réalisés en faveur des oiseaux d'eau hivernants dans la RCFS de la baie du Mont-Saint-Michel.

© D. Hulin



et d'entreprendre une restauration des habitats ; ces modalités de gestion offertes par le statut des RCFS et des RNCFS sont toutefois peu applicables sur le domaine public maritime, c'est-à-dire sur la majorité des réserves de chasse concernant les oiseaux d'eau. Si l'existence d'un plan de gestion n'est pas prévue par les textes, des aménagements en faveur des oiseaux d'eau hivernants y sont parfois menés, comme dans la RCFS de la baie du Mont Saint-Michel. Le développement récent de certaines activités de loisir (**tableau 2**) risque, sur les sites où leur réglementation n'est pas prévue, d'atténuer la portée des efforts consentis par les chasseurs pour soustraire ces territoires à la chasse et, ainsi, protéger les espèces.

Mises en place par décret ministériel, les réserves naturelles nationales permettent de prendre un ensemble de mesures pour réglementer les différentes activités humaines, assurer la pérennité du milieu et étudier les écosystèmes. Dans certains cas (baie des Veys, baie de Saint-Brieuc, partie vendéenne de la baie de l'Aiguillon), cette mesure est venue renforcer des RCFS qui existaient sur le domaine public maritime.

## Le réseau protège certaines espèces mieux que d'autres

Les espèces d'anatidés et de limicoles prises en compte dans cette étude n'ont pas toutes les mêmes exigences écologiques, ni la même répartition géographique. Certaines fréquentent une plus grande variété d'habitats que d'autres. Ainsi, chez les limicoles, les effectifs hivernants de tournepierre à collier ou de bécasseau sanderling sont relativement dispersés le long du littoral atlantique ; tandis que d'autres espèces, liées aux grandes vasières, se concentrent sur un petit nombre de localités : bécasseau maubèche (plus de 90 % de l'effectif concentré sur les cinq principaux sites), barge à queue noire (plus de 85 %), avocette élégante (65 %)... Chez les anatidés, le canard colvert et le fuligule milouin sont très dispersés, tandis que le canard chipeau (plus de 80 % de l'effectif sur cinq sites), le canard souchet (70 %) ou encore l'oie cendrée (plus de 60 %) ne fréquentent qu'un petit nombre de localités.

Les espèces dont les effectifs sont les plus concentrés fréquentent essentiellement des sites bénéficiant d'une mesure de protection, généralement des RNN (Camargue, Grand-Lieu, baie de l'Aiguillon et Moëze-Oléron), mais aussi des RCFS (baie du Mont Saint-Michel, baie de Bourgneuf) ou des RNCFS (golfe

du Morbihan, lac du Der). D'autres espèces sont très largement réparties, et il est par conséquent difficile de désigner des sites particulièrement importants pour leur conservation. Les deux espèces « marines » d'anatidés pour lesquelles la France a une responsabilité internationale bénéficient peu du réseau des réserves : la macreuse noire et, dans une moindre mesure, le harle huppé.

## Conclusion

Cette étude fournit un état des lieux à l'échelle nationale. Sur cette base, il est possible de formuler des propositions qui pourront être déclinées à l'échelle régionale : dans quelques cas, la mise en place de zones de quiétude pourra être proposée dans les régions peu pourvues ; plus souvent, il conviendra de chercher à améliorer le fonctionnement des zones de quiétude existantes, tant par la voie réglementaire que par une gestion de terrain.

Une réponse pourra être de s'attacher à combler les lacunes du réseau. Les projets de parcs naturels marins devraient permettre de prendre en compte la notion de quiétude pour l'accueil des oiseaux d'eau en hiver. Dans les régions intérieures où la surface de zones de quiétude reste faible, une réflexion pourra être conduite localement, associant par exemple la Délégation inter-régionale de l'ONCFS à un large partenariat allant des instances administratives (DREAL, préfectures) aux associations ornithologiques et cynégétiques (maillons importants pour l'acquisition des informations et l'acceptation des projets), et bien entendu aux structures gestionnaires de ces espaces.

Une autre réponse, impliquant un partenariat de même type, sera de s'assurer du bon fonctionnement des sites de quiétude identifiés dans chaque région,

**Certains anatidés, comme le canard chipeau et le canard souchet, se concentrent sur un petit nombre de localités. L'existence de sites protégés est donc particulièrement importante pour leur conservation.**

© R. Rouxel/ONCFS



en relevant au cas par cas les pressions subies par l'avifaune et les habitats dont elle dépend ; des propositions visant à améliorer les capacités d'accueil de ces sites pourront alors être faites. En particulier, tant l'ONCFS que les associations cynégétiques pourront utilement s'investir aux côtés des gestionnaires de zones Natura 2000, qui englobent nombre des sites de quiétude identifiés dans la présente étude : il convient en effet de veiller à ce que les Documents d'objectifs Natura 2000 incluent toutes les mesures nécessaires pour y assurer sur le long terme la tranquillité des oiseaux et la qualité des habitats dont ils dépendent. ■

## Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce aux données, aux connaissances et aux remarques apportées par les nombreuses personnes qui ont été sollicitées tout au long du projet.

Nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui, au sein des délégations inter-régionales, des services départementaux et des cellules techniques de l'ONCFS ont pris le temps de répondre à l'enquête interne.

Nous remercions tout particulièrement le directeur de la Direction des études et de la recherche, Pierre Migot, ainsi que les correspondants départementaux du Réseau Oiseaux d'eau/Zones humides ONCFS/FNC/FDC.

Enfin, nous remercions les organismes ayant collaboré à ce projet, notamment la Ligue pour la protection des oiseaux et Réserves naturelles de France, ainsi que l'ensemble des observateurs, amateurs ou professionnels, qui participent chaque année au dénombrement des oiseaux hivernants.

